



Mairie de La Rivière - Dugeon

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2016
Sur convocation du 21 octobre 2016
Etaient excusé Manoël COLLE

secrétaire de Séance : Odile GIRARD

Le nouveau club de foot a demandé à se présenter au conseil municipal. Le maire leur propose d'intervenir en début de réunion et modifie l'ordre du jour de la séance.

Certains membres du futur club présentent leur idée de créer un nouveau club qui a émergé en mai 2016 et expliquent leur point de désaccord avec le club de Dugeon Sports et la mésentente qui existe depuis plusieurs années.

Ils regrettent le fonctionnement du club de Dugeon Sports.

Une nouvelle association est en cours de création et les membres présents font part au conseil du bureau de cette association US LAVERON. Elle prévoit de créer un club de foot avec des équipes de 7 ans à senior, avec des membres de tous les villages alentours. Une entente pourrait être possible avec le club de Frasne si besoin.

Le maire fait part de son inquiétude et regrette le fait que les joueurs quittent un club intercommunal et le mette en péril. A cela, les membres présents indiquent que l'avenir est bien de former un club au sein de la CFD car tous les villages manquent de joueurs.

La commune a reçu un courrier de Joël Pasteur qui reprend les objectifs fédérateurs de Dugeon Sports et estime que la décision de laisser un nouveau club se créer est de la responsabilité des élus. Il est alors rappelé que la création d'une association n'est pas du ressort de la commune et la commune est bien consciente des difficultés engendrées par la création de cette nouvelle association.

Le maire propose, une nouvelle fois, de mettre en place une médiation car se pose, pour la commune, la question de la mise à disposition du terrain de La Rivière Dugeon et du vestiaire.

Restera à définir, la participation de chacun aux charges électriques et d'eau.

Le Conseil municipal, l'exposé des joueurs entendu, doit se prononcer concernant la mise à disposition du terrain : Par 8 voix pour et 6 abstentions, le conseil accepte la mise à disposition du terrain et des vestiaires au club US Laveron nouvellement créé.

Dugeon Sports restera occupant du terrain de La Rivière jusqu'à la fin de la saison comme convenu mais le nouveau club pourra l'utiliser à compter de juin 2017.

I) Approbation du compte rendu précédent.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de Vie

- Le déplacement du bac à verre a été chiffré à 1 182 € TTC. La plateforme a été réalisée Chemin de Vau les Aigues. H Claudet est chargé de prendre contact avec PREVAL pour organiser le déplacement du bac à verre. Une information sera affichée à côté du bac à verre et distribuée dans les boîtes aux lettres pour informer la population.
- Travaux derrière le hangar communal : un plan de bornage a été retrouvé et les travaux d'aménagement pourront continuer, en accord avec le propriétaire limitrophe.
- La FREDON a organisé une information « zéro pesticides » avec un témoignage de la commune de La Rivière pour les communes qui souhaitent mettre en place des actions afin de réduire et remplacer l'usage des pesticides dans leurs pratiques. Hervé Claudet et Vincent Grillon représentaient la commune à cette occasion.
- Espace Naturel de Découvertes : un projet est en cours avec l'équipe enseignante et démarrera prochainement. La commission « environnement -cadre de vie » est en charge de ce projet.
- L'inauguration de la mare a eu lieu le samedi 1^{er} octobre 2016.

Vie associative

- La serrure électronique de la salle des jeunes a été installée, limitant ainsi l'accès avec des horaires d'ouverture déterminés par la commune.
Une réunion a eu lieu avec les utilisateurs de la salle et leurs parents (7 familles présentes sur 50 ados susceptibles d'utiliser la salle).
- La commission a fait le point sur l'état de la salle des associations qui a subi un dégât des eaux. Elle fera chiffrer les travaux pour une remise en état complète de cette salle. L'assurance prendra en charge qu'une partie minime de ces travaux.

Bâtiments et chemins

- MTL : Suite au rapport SOCOTEC, de la commission sécurité, les travaux de mise en conformité ont été réalisés.
- Une hotte aspirante sera installée dans le logement communal occupé par Michèle Patoz.
- Point sur les travaux à réaliser dans l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne classe de CP. Quelques problèmes ont été décelés pouvant expliquer une consommation de gaz élevée. Un devis sera demandé à l'entreprise Dichamp pour isoler ou mettre les tuyaux d'eau en apparent car ils sont actuellement posés contre le mur, sans isolation. La partie basse sous les fenêtres des chambres sera isolée. D'autres aménagements seront envisagés.
- La commission a étudié le projet du CAUE pour la rénovation du local de La Poste et l'ancien logement de l'Abbé Borne. Les travaux seront à prioriser en fonction du budget 2017.
- Travaux éclairage public : les armoires ont été refaites partiellement et les anciens relais défectueux sont la source des nombreuses coupures recensées sur la commune. Certains relais ont d'ores et déjà été remplacés et les problèmes ne devraient pas subsister.

- Chemin faubourg du Tartre, après chez Loriod Patrice, en très mauvaise état. La subvention a été attribuée et la commune a 2 ans pour faire les travaux.
- Le SYDED a fait une demande aux communes pour adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour les bâtiments communaux qui ont un compteur d'au moins 36 kw. La commune pourrait être concernée pour les compteurs de l'école et de la MTL et le conseil autorise le maire à poursuivre la démarche pour connaître les modalités de mise en œuvre.

Gestion de la forêt

- Le document d'aménagement forestier sera présenté par l'ONF le lundi 7 novembre à 20 h à l'ensemble du conseil municipal. Une convocation sera adressée à chaque membre du conseil.
- L'entretien des chemins a été réalisé par l'entreprise Jeannin.
- L'entretien des parcelles et des limites, aux Chemiches, est en cours de réalisation par l'entreprise Coulet de Levier.
- Un devis a été demandé à un géomètre pour définir les limites avec la parcelle 31.
- Les parcelles 31 et 5 sont en cours d'exploitation.
- Le frêne coupé chemin de la glacière a été déposé près du bac à verre de la porcherie. Une affiche a été posée pour que les personnes intéressées fassent une offre de prix pour l'acquérir.

Communication / Information

- R'virat 2016 : La commission travaille sur les articles et commence la mise en page.
Avec accord du conseil, la commission ajoutera la décision de mise à disposition du terrain de foot à la nouvelle association dans la page « Echo du conseil ».

III) Urbanisme :

Permis de construire

CARENA Gilles pour la construction d'un garage accolé à sa maison d'habitation

BOHIN Florent pour la construction d'une maison d'habitation

LEFEVRE Anthony pour la construction d'une maison d'habitation

Déclarations Préalables

SORLET Noël pour l'isolation extérieure de sa maison d'habitation

GRILLON Franck pour la pose d'une fenêtre de toit.

IV) Travaux

- Les travaux d'assainissement sont terminés et ont été payés avant le 30 octobre, date limite pour que la subvention nous soit versée.
La commune n'est pas satisfaite des travaux réalisés par l'entreprise STPI rue du groseillier et chemin de la Fenette, des oublis et des réclamations nous sont parvenues. Ces litiges seront traités prochainement.

- Demande de raccordement de M.Vuillemin Rémy qui n'est pas raccordé sur le réseau séparatif. La commune doit payer le tampon (4 473.60 € HT) en limite de propriété et le raccordement au réseau sur le domaine public. Monsieur Vuillemin prend à sa charge le raccordement sur sa partie privative.
- Clos du terreau : 2 tampons eaux usées et eaux pluviales n'ont pas de liaison entre le regard et le réseau. Aucun raccordement n'a été réalisé à l'époque. 585 € HT.
- Chemin Emmanuel Redoutey : un chiffrage a été demandé pour réaliser ce chemin communal depuis la route départementale jusqu'à l'entrée du garage. Yannick Vuittenez présente les devis des entreprises BTP Lonchamp, Boucard et Vermot. Le Conseil retient le devis de BTP Lonchamp (Jordan Lonchamp ne participe pas au vote).

V) Modification bases d'imposition

Le trésorier nous a informé que le produit des taxes d'habitation avait été surestimé par leur service suite aux exonérations de taxes d'habitation des personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans aux revenus modestes.

La commune connaîtra donc une baisse de 5 841 € de produit par rapport à son estimatif.

VI) Logements communaux

- Demande de M et Mme Bohin Florent pour louer le logement situé au-dessus de l'ancien bureau de Poste. Le conseil donne son accord dès que celui-ci aura été libéré.
- Demande de M Chauvin Clément et Mme Tournier Océane pour louer le logement inoccupé situé au-dessus de la classe de CP (anciennement loué par Mme Cofala). Le conseil accepte de le louer malgré les charges élevées de chauffage et les futurs locataires seront informés des circonstances.

VII) Remplacement étrave endommagée

L'hiver dernier, l'étrave avait subi des dégâts importants. Le maire présente deux devis de chez Cassani et Pagot Caput.

Le Conseil retient l'offre de Cassani pour une étrave de démonstration à 10 900 € HT et une reprise de 1 200 € pour l'étrave endommagée soit 9 700 €.

Contact a été pris avec l'assureur pour une éventuelle prise en charge.

VIII) Définition loyer emplacement camion mexicain

Le conseil donne son accord pour le stationnement d'un camion de restauration rapide le mardi soir. Il fixe le loyer à 150 € / an.

IX) Demande de l'association Le Foyer pour l'aménagement du préau

L'association Le Foyer avait fait une demande pour aménager l'ancien préau de l'école afin d'y ranger du matériel. Le projet consisterait à changer les fenêtres et la toiture et à installer 3 portes de garage et une porte de service. Des cloisons sépareraient les travées et une petite salle de réunion et des toilettes seraient créées.

Le Foyer prend à sa charge la totalité des travaux et signera une convention avec la commune qui reste propriétaire.

Le conseil estime que ce préau est un lieu de « squat » et rencontre des problèmes de stationnement anarchique donc il est favorable à ce projet de réhabilitation.

X) CFD / Synd des eaux / SEVAD

- SCOT : La première phase qui consiste à réaliser l'état des lieux est bientôt terminée.

- SEVAD : l'abri bus a été déplacé.

Une sonnette à l'extérieur de la grille devrait être installée prochainement.

La période de test avec le sens unique sur le parking de l'école devrait débuter mi-novembre.

- Syndicat des eaux : une réunion de présentation de la cartographie des réseaux est programmée mercredi 02 novembre 2016.

XI) Questions diverses

- Taxe aménagement : le conseil décide d'exonérer de la taxe d'aménagement, les abris de jardin.

- Courrier des apiculteurs qui cherchent un local pour entreposer leur matériel et faire des formations. La commune ne dispose pas de local adapté à cette activité.

X) Informations diverses

- La plainte contre les jeunes qui ont commis des dégradations a été classée sans suite par le tribunal de Besançon.

- Projet de micro-crèche : les travaux débuteront en début d'année pour une ouverture prévue en septembre 2017.

- Ecole alternative : l'association semblait intéressée par les anciennes classes mais à ce jour la commune n'a reçu aucune réponse quant à ce projet.

- L'analyse d'air réalisé par l'ATMO dans le jardin de curé a été transmise en mairie.

- La ligue contre le cancer adresse ses remerciements aux 140 donateurs pour leur générosité et aux bénévoles qui ont permis de collecter 4 661 € soit une moyenne par don de 33,29 €.

- Une plainte a été déposée pour des dépôts d'ordures sauvages. Elle a été classée sans suite car les contrevenants ne sont pas solvables.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30 devant le monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Le Maire,
Christian VALLET**